

# Relation école - famille

## Réunion de rentrée

La réunion de rentrée aura lieu le **jeudi 11 septembre 2025** à **18h00** dans la classe.

Seront abordés les points suivants : programmes, organisation de la classe , projets pédagogiques, sorties scolaires, élections de parents ainsi que les mesures sanitaires. Je vous remercie de m'informer de votre absence éventuelle par mail ou par le biais du cahier de liaison.

## Cahier de correspondance (cahier rouge)

Vous y trouverez toutes les informations importantes, merci de le consulter quotidiennement et de bien penser à le signer. Vous pouvez, vous aussi, correspondre par le biais de ce cahier.

## Elections de parents

Deux parents (1 titulaire et 1 suppléant) doivent être élus pour représenter les parents d'élèves de l'école aux trois conseils d'école. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître avant le 19 septembre. Pour plus d'informations : <http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents-d-eleves.html>

Les élections auront lieu le **vendredi 10 octobre** avec vote uniquement par correspondance.

## Absences

En cas d'absence de votre enfant, il est indispensable d'appeler l'école le premier jour de l'absence avant 10h et de mettre un petit mot explicatif dans le cahier de liaison qui sera à présenter le jour de retour de votre enfant.

Pour les absences prévues de plus de 4 demi-journées, une autorisation devra être demandée par courrier à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, signée et transmis par l'intermédiaire de l'enseignante.

## Maternelle

L'inscription en classe de maternelle implique, pour la famille, l'engagement d'une bonne fréquentation scolaire et le respect des horaires de classe, ceci afin d'assurer à vos enfants une bonne adaptation à l'école et un bon suivi des activités proposées.

Remise des élèves de classe de maternelle :

- *au personnel enseignant* : les enfants sont accompagnés par un adulte jusqu'à la classe pour les PS/MS.
- *aux familles* : les élèves peuvent prendre le bus (cantine ou non) ou bien être remis aux parents ou à une autre personne nommément désignée par eux par écrit (remplir la fiche « Personnes autorisées à venir chercher mon enfant à l'école maternelle »).

### Liste des documents à rendre

- la fiche de renseignements corrigée si nécessaire (pensez à nous signaler tout changement survenu en cours d'année)
- la fiche d'urgence
- La liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- l'autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix
- l'attestation d'assurance 2025/2026 (responsabilité civile ET individuelle accident)
- participation à la coopérative scolaire par l'association AssoConnect : <https://occe-73.assoconnect.com/collect/description/602591-e-reglement-adhesion-occe-lucey> 10 € pour 1 enfant, 15 € pour 2 enfants au sein de la classe



# ECOLE DE LUCEY

**Classe de PS/MS**

**Directrice et enseignante :**

**Florence Barbier**

**Enseignante jeudi et vendredi jusqu'à**

**Toussaint :**

**Clothilde Amblard**

**Agent d'animation :**

**Anne Didier**



*Répartition des classes du regroupement :*

Ecole de Billième: classe de GS/CP/CE1 :  
Mme Lauriane MIRAILLER

Ecole de Jongieux: classe de CE2/CM1/CM2 :  
Mme Alexandra Santos-Genet

**Ecole maternelle**  
**31, route de Marestel**  
**73170 LUCEY**

Téléphone : 04 79 44 00 04

E-mail : Ce.0730195R@ac-grenoble.fr

# Généralités



## Horaires

L'accueil des élèves se fait 10 mn avant l'heure indiquée

	Matin	Après-midi
<b>Lucey</b>	8h40/11h40	13h35/16h35
<b>Billième</b>	8h10/11h10	13h05/16h05
<b>Jongieux</b>	8h25/11h25	13h20/16h20

## Vacances scolaires 2025/2026

	Date de début	Date de fin
<b>Rentrée des élèves</b>	Lundi 1 septembre 2025	
<b>Toussaint</b>	Samedi 18 octobre 2025	Lundi 02 novembre 2025
<b>Noël</b>	Samedi 20 décembre 2025	Lundi 05 janvier 2026
<b>Hiver</b>	Samedi 07 février 2026	Lundi 23 février 2026
<b>Printemps</b>	Samedi 04 avril 2026	Lundi 20 avril 2026
<b>Ascension</b>	Du mercredi 13 mai au lundi 18 mai 2026	
<b>Vacances d'été</b>	Samedi 04 juillet 2026	

## Fiche de renseignements

Les fiches de renseignements individuelles sont à compléter, à vérifier et à modifier, **en rouge si nécessaire**. Je vous remercie de la retourner avant le 8 septembre, ainsi que les autres papiers importants.

## PAI, PAP, PPS

Les parents des élèves ayant un PAI (Plan d'accueil individualisé), un PAP (Plan d'Accompagnement personnalisé) ou un PPS (Projet personnalisé de scolarisation) doivent m'en informer de toute urgence et prendre un rendez-vous rapidement par mail ou par le biais du cahier de liaison. Toute prise de médicaments pendant le temps scolaire nécessite l'établissement d'un PAI par le médecin scolaire.

## Droit à l'image / à la voix

La publication de l'image d'une personne, que ce soit dans une photo ou dans une vidéo, suppose une autorisation préalable de la personne, et si c'est un mineur, de son représentant légal. Pendant les différentes activités de la classe, nous serons amenés à prendre des photos que nous posterons sur le drive dans sa partie sécurisée. C'est-à-dire que seules les personnes possédant un code d'accès pourront y accéder. Nous serons aussi amenés à créer des affichages à partir des photos prises qui pourront être exposées.

Afin d'autoriser la prise de photos de votre enfant dans le cadre scolaire, veuillez compléter le document joint.

## Assurance

La souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée lorsque la participation des élèves à une activité est facultative; c'est-à-dire pour toutes les sorties qui débordent le cadre de l'horaire scolaire. Il est donc préférable de vérifier que votre enfant est bien couvert par votre contrat.

## Entrée / sortie

Les parents veilleront au respect des horaires de façon à ne pas perturber les activités de la classe. En cas de retard, un adulte doit accompagner l'élève dans la classe.

Pour les sorties exceptionnelles avant 11h40 ou 16h35, une décharge de responsabilité devra être complétée par le responsable de l'enfant. Aucun enfant ne peut quitter seul l'école pendant le temps scolaire ... (orthophonie, psychologue, ...)

## Coopérative scolaire

La coopérative scolaire, gérée et contrôlée par l'OCCE (Office Central de la coopération à l'école), permet d'acheter du petit matériel et des petites fournitures pour la classe et les élèves, qui ne peuvent pas être financés par la mairie. La participation à la coopérative a été fixée à 10 € par élève (ou plus si vous le souhaitez). Elle n'est pas obligatoire mais permet d'enrichir la vie de la classe. **ATTENTION, plus de chèque, se connecter à <https://occe-73.assoconnect.com/collect/description/602591-e-reglement-adhesion-occe-lucey>**

## Recommandations sanitaires

Le port du masque par les enfants de maternelle n'est pas approprié. Par contre, chaque enfant avant son arrivée à l'école :

- *Se sera lavé les mains,*
- *Ne souffrira pas de symptômes ou de sensation de fièvre (veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38°C, votre enfant doit rester à la maison. Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison).*

Chaque adulte à l'intérieur de l'enceinte scolaire devra :

- S'être désinfecté les mains.
- Respecter les distances de sécurité et éviter tout attroupement.

